

Directive 2014/68/UE

Accepté par le CLAP : 23/10/2018

Référence Directive : **Sujet :** Domaine d'application – Détendeurs**Question :** Les détendeurs sont-ils couverts par la directive 2014/68/UE ?**Réponse :** Oui.

Un détendeur est un accessoire sous pression au sens de la définition de l'article 2 5), dans lequel le fluide entre à une pression donnée et sort à une autre pression avec un débit donné, sans aucune fonction de sécurité.